

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date d'impression: 18.08.2014

Code du produit: 70157\_CLP

Page 1 de 9

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

AMIDOL

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	DR. SCHNELL Chemie GmbH	
Rue:	Taunusstraße 19	
Lieu:	D-80807 München	
Téléphone:	+49/89/350608-0	Téléfax: +49/89/350608-47
e-mail:	info@dr-schnell.de	
Interlocuteur:	Josef Feuerstein	Téléphone: +49/89/350608-46
e-mail:	sdb@dr-schnell.de	
Internet:	www.dr-schnell.de	
Service responsable:	Labor	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Emergency CONTACT (24-Hour-Number) international:  
GBK GmbH +49 (0) 61 32 - 8 44 63

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE: La préparation n'est pas classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

**Classification SGH**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Conseils supplémentaires**

Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE): Sans objet

**2.3. Autres dangers**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date d'impression: 18.08.2014

Code du produit: 70157\_CLP

Page 2 de 9

**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
232-455-8	Huile blanche minérale (pétrole)	75 - < 80 %
8042-47-5		
	Asp. Tox. 1; H304	
	Mélange d'hydrocarbures extrêmement pures - huile blanche (contient moins de 3% d'extrait de DMSO, mesuré selon le procédé IP 346).	5 - < 10 %
200-661-7	2-Propanol	5 - < 10 %
67-63-0	F - Facilement inflammable, Xi - Irritant R11-36-67	
603-117-00-0	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais.  
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.  
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Continuer à rincer.  
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Joindre la fiche de données de sécurité.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

Les symptômes suivants peuvent se manifester:

Irritation des yeux

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

L'ingestion provoque des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date d'impression: 18.08.2014

Code du produit: 70157\_CLP

Page 3 de 9

**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**Jet d'eau en aspersion. / Mousse. / Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). / Extincteur à sec.**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone

Oxydes de soufre.

Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).

Produits de pyrolyse, toxique.

Mélange air/vapeur inflammable

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éloigner toute source d'ignition. Ne pas fumer.

Assurer une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Le cas échéant Attention au risque de dérapage

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Avertir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans l'eau, le sol ou les canalisations.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

**Information supplémentaire**

Éviter la formation de brouillard d'huile.

Assurer une aération suffisante.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ne pas chauffer à des températures proches du point d'éclair

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Observer le mode d'emploi.

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date d'impression: 18.08.2014

Code du produit: 70157\_CLP

Page 4 de 9

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.
- Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.
- Protéger du rayonnement solaire.
- Stocker dans un endroit sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE 4x15	
	Mélange d'hydrocarbures extrêmement pures - huile blanche (contient moins de 3% d'extrait de DMSO, mesuré selon le procédé IP 346).		10		VME 8 h	

**Valeurs biologiques tolérables (VBT)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	Isopropanol	Acétone	25 mg/l	S	b

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

- Assurer une aération suffisante.
- Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.
- En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Utiliser une protection respiratoire adéquate
- N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

**Mesures d'hygiène**

- Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage**

- Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

**Protection des mains**

- Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374).
- Le cas échéant
- Gants de protection en nitrile (EN 374)
- Gants de protection en néoprène (EN 374)
- Gants de protection en viton (EN 374)
- Crème de protection des mains recommandée

Aucun test n'a été réalisé.  
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date d'impression: 18.08.2014

Code du produit: 70157\_CLP

Page 5 de 9

**Protection de la peau**

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Flitre A2 P2 (EN 14387), code couleur brun, blanc

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur:	non déterminé
------------	---------------

**Modification d'état**

Point de fusion:	non déterminé
------------------	---------------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
--	---------------

Point d'éclair:	non déterminé
-----------------	---------------

**Inflammabilité**

solide:	non déterminé
---------	---------------

gaz:	non déterminé
------	---------------

**Dangers d'explosion**

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:	non déterminé
---------	---------------

gaz:	non déterminé
------	---------------

**Propriétés comburantes**

non déterminé

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité:	0,85 g/cm <sup>3</sup>
----------	------------------------

Densité apparente:	non déterminé
--------------------	---------------

Hydrosolubilité:	partiellement
------------------	---------------

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
-------------------------	---------------

Viscosité dynamique:	non déterminé
----------------------	---------------

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date d'impression: 18.08.2014

Code du produit: 70157\_CLP

Page 6 de 9

Viscosité cinématique: non déterminé  
Densité de vapeur: non déterminé  
Teneur en solvant: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Miscibilité: non déterminé  
Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé  
Conductivité: non déterminé  
Tension de surface: non déterminé

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Cf. également sous-sections 10.2 à 10.6.  
Le produit n'a pas été testé.

**10.2. Stabilité chimique**

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.  
Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.  
Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

**10.4. Conditions à éviter**

Cf. également section 7.  
Échauffement, flammes libres, sources d'inflammation  
Protéger de l'humidité.

**10.5. Matières incompatibles**

Cf. également section 7.  
Éviter tout contact avec des oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.5.  
Cf. également section 5.3.  
Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur effets sanitaires (classification).  
La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date d'impression: 18.08.2014

Code du produit: 70157\_CLP

Page 7 de 9

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
8042-47-5	Huile blanche minérale (pétrole)				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin	
67-63-0	2-Propanol				
	par voie orale	DL50	5280 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	12800 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	30 mg/l	Rat	

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur impacts environnementaux (classification).

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
67-63-0	2-Propanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	9640 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>1000 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	13299 mg/l	48 h	Daphnia magna	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Aucune donnée disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date d'impression: 18.08.2014

Code du produit: 70157\_CLP

Page 8 de 9

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.  
Exemple d'incinérateur adapté.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

200130 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

**L'élimination des emballages contaminés**

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.  
Vider complètement le récipient.  
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**14.1. Numéro ONU:** non applicable

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** non applicable

**14.4. Groupe d'emballage:** non applicable

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** non applicable

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** non applicable

**14.4. Groupe d'emballage:** non applicable

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** non applicable

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** non applicable

**Transport aérien (ICAO)**

**14.1. Numéro ONU:** non applicable

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** non applicable

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**AMIDOL**

Date d'impression: 18.08.2014

Code du produit: 70157\_CLP

Page 9 de 9

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sauf en cas d'indication contraire les mesures générales pour un transport sécurisé sont à respecter.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

1999/13/CE (COV): ~6,1 %

**Information supplémentaire**

Classement et identification voir paragraphe 2.  
Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques.  
Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.  
Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air.

**Prescriptions nationales**

Teneur en COV (OCOV): 6,1 %

**SECTION 16: Autres informations****Modifications**

Sections modifiées: 1

**Abréviations et acronymes**

vPvB = very persistent very bioaccumulative  
PBT = persistent bioaccumulative toxic

**Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)**

11 Facilement inflammable.  
36 Irritant pour les yeux.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*